



Droits de succession

Par Caz2024

Bonjour

Droits de succession

Je réside au RU depuis longtemps et ne suis pas au fait des Lois Françaises.

Au RU les droit de succession sont automatiquement déduits de l'héritage.

En est-il de même en France ou doit on les payer soit même, ce qui pourrait poser problème si mes économies ne Meole permettent pas.

Merci d'avance de vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le défunt avait-il sa résidence en France ?

Si le patrimoine comprend suffisamment de liquidités, elles serviront à payer les droits.

Si le patrimoine hérité n'est pas liquide (exemple : uniquement des biens immobiliers) il faudra trouver ue autre solution : soit vendre, soit utiliser vos fonds propres.

Mais rassurez vous car en France 80% des successions ne sont pas taxées, soit parce que la valeur héritée est faible, soit grâce aux abattements (exemple : 100 000 euros en ligne directe parent-enfant).

Il n'y a pas de droits de succession entre époux.

Par Rambotte

Bonjour.

Si le patrimoine comprend suffisamment de liquidités, elles serviront à payer les droits.

Attention à l'interprétation de cette phrase.

Ces liquidités sont la propriété des héritiers. Ce sont dont toujours les héritiers qui payent.

Et dans les calculs du partage, les liquidités totales sont attribuées à hauteur des quotités d'héritage, puis on soustrait les droits et frais de chaque héritier à sa part de liquidités.

Il ne s'agit pas de payer les frais et droits, puis de partager le reste à hauteur des quotités d'héritage.

Par yapasdequoi

Merci. Je reformule :

Chaque héritier paye ses propres droits de succession.

Il y a exonération ou abattement dans certains cas (époux survivant ou enfant du défunt ou handicap, etc)

Si la part d'héritage qu'il reçoit comporte suffisamment de liquidités, il n'aura pas à piocher dans ses économies.

Si la part d'héritage n'est pas "liquide" (exemple : bien immobilier), il devra payer de sa poche ses droits de succession, ou vendre ce bien immobilier pour obtenir les sommes nécessaires.

Par Caz2024

Bonsoir

Merci beaucoup de ces clarifications.
En l'occurrence il n'y a qu'un héritier. Je suis fille unique.

Merci encore.

Par yapasdequoi

Vous ne dites pas quel était le pays de résidence du défunt ?